

# LE CRÉDIT AGRICOLE SUD MÉDITERRANÉE PREND DE NOUVELLES MESURES POUR LE BUDGET DES MÉNAGES.

- 1 Gel des tarifs des 16 services les plus courants\***  
et plafonnement à 2% de la hausse de la tarification en 2023.
- 2 Exonération des frais d'incidents**  
pour les clients les plus fragilisés\*\*.
- 3 Solutions de financement des projets d'économie d'énergie**  
pour favoriser la mobilité verte et la rénovation des logements.

## Maintien des mesures de soutien mises en place en 2022

- #1 Information gratuite par SMS en cas de découvert.**
- #2 Exonération des frais d'incidents<sup>(1)</sup> pour tous les paiements cartes inférieurs à 10 €**  
lorsque le compte est en situation de découvert non autorisé ou en dépassement de découvert autorisé.
- #3 Plafonnement des commissions d'intervention<sup>(1)</sup>**  
limitées à 8 euros par jour<sup>(2)</sup>, quel que soit le nombre d'opérations réalisées, lorsque le compte est en situation de découvert non autorisé ou en dépassement de découvert autorisé.
- #4 Exonération des frais liés au rejet de prélèvement**  
en cas de présentation du même prélèvement sur un compte bancaire sans provisions.



Disponibilité, conditions et limites de ces produits et services auprès de votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel ou sur notre site Internet à l'adresse suivante : <https://www.credit-agricole.fr/particulier/campagnes/manifeste-maitrise-du-budget.html>

\* Mesures réservées aux clientèles Particuliers et Banque Privée. Consultez nos Conditions Générales de Banque sur [www.ca-sudmed.fr](http://www.ca-sudmed.fr) dans la rubrique Tarifs.

\*\* Détenteurs de l'offre Budget Protégé.

(1) Une commission d'intervention est la somme perçue par une banque suite à une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte et nécessitant un traitement particulier (par exemple l'absence ou l'insuffisance de provision).

(2) Si vous êtes bénéficiaire des services bancaires de base en application des articles L. 312-1 et D. 312-5-1 du code monétaire et financier.

Édité par votre Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée. Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social: 30 rue Pierre Bretonneau - BP 39923 - 66832 PERPIGNAN CEDEX 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07029669. 10/2022.

Vous pouvez, à tout moment, dans les conditions prévues par la loi, accéder aux informations vous concernant, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander la limitation de leur traitement ou leur portabilité, en écrivant par lettre simple à l'adresse : Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée - service DPO\* - 30, rue Pierre Bretonneau BP 39923 - 66832 Perpignan cedex 9 - ou par e-mail : [dpo@ca-sudmed.fr](mailto:dpo@ca-sudmed.fr). Pour en savoir plus, consultez notre politique de protection des données \* Data Protection Officer